



7 rue Richard-Duvernay
49100 ANGERS
Tél. : 02.41.60.41.54
countryjeehell@yahoo.fr

Inscription

Nouveaux adhérents

2019 - 2020

Début des cours : à partir du lundi 09 septembre 2019

(merci de remplir ce formulaire très lisiblement)

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
Courriel : _____

Règlement : 70 € (60 € le deuxième cours pour la même personne) / 50 € pour les moins de 18 ans
(Le premier cours est un cours d'essai gratuit, sans engagement. Aucun remboursement ne sera effectué après ce premier cours)

Facilités de paiement : se renseigner au 02.41.60.41.54

Merci de nous faire savoir comment vous avez connu notre association :

Site internet Fête de la musique Fêtes des quartiers Bouche à oreilles Autres : précisez :

Cocher ici le(s) cours demandé(s)

DEBUTANTS	Lundi - 19h30 - Pavillon Desjardins	<input type="checkbox"/>
	Mercredi - 19h15 - M.P.T. Monplaisir	<input type="checkbox"/>

Joindre au présent bulletin : DOSSIER INCOMPLET = PAS D'INSCRIPTION

- Le règlement de la cotisation (chèque encaissé après le début des cours) à l'ordre de Rock Step Country
- Un certificat médical de moins de 3 mois (daté après le 09 juin 2019)
- L'extrait du règlement intérieur et attestation sur la Protection des Données signés
- Une enveloppe timbrée à l'adresse de l'adhérent (une seule pour un couple)



Country Angers

Siège social :
7 rue Richard-Duvernay
49100 ANGERS

association loi 1901

Extrait du REGLEMENT INTERIEUR

1. **Respecter les horaires (toute personne en retard se glisse dans le groupe avec la plus grande discrétion).**
2. **S'efforcer d'être présent à chaque cours. L'assiduité est dans l'esprit country et permet une évolution régulière de chaque danseur et du groupe.**
3. **Les adhérents mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou tuteur légal.**
4. **Venir aux activités internes de l'association (cours, rassemblements, bal de l'association, fête de la musique), obligatoirement équipé de chaussures fermées et d'un chapeau de style country. Les chaussures : l'idéal étant les bottes type western (« santiags »), ne sont pas admises : les chaussures à talons hauts qui sont dangereuses, ainsi que les chaussures de type tennis, baskets, espadrilles, nu-pieds, sandale(tte)s, ballerines.**
5. **Se concentrer pendant le déroulement du cours.**
6. **Eviter de quitter la piste pendant le cours même si la danse ne plaît pas, cela perturbe les autres danseurs.**
7. **S'aider mutuellement pour les pas de danse en laissant chacun progresser à son rythme.**
8. **Entretenir dans le groupe une ambiance conviviale.**
9. **Sauf accord PREALABLE de l'animatrice, aucune personne n'est autorisée à entrer dans une salle où se déroule un cours auquel elle n'est pas inscrite. La prise de photographies ou de films pendant les cours est interdite.**
10. **Laisser ses soucis à la porte et SOURIRE**
11. **NE JAMAIS SE DECOURAGER !!!**

= - - - - = - - - - = - - - - = - - - - =

Si vous n'autorisez pas la prise et la diffusion de votre image dans le cadre strictement en lien avec les activités de l'association, veuillez cocher la case ici

Vous attestez :

- avoir lu le présent extrait et prendre l'engagement à le respecter
- avoir reçu l'information sur la protection des données vous concernant

Votre nom :

Votre prénom :

Date : / / 2019 Signature :

= - - - - = - - - - = - - - - = - - - - =

Nom, prénom, signature d'un parent (ou tuteur légal) pour un mineur :

Note d'information aux adhérents de Rock Step Country Angers

Règlement Général sur la Protection des Données

En conformité avec la réglementation sur les données personnelles, les adhérents à l'association ROCK STEP COUNTRY ANGERS sont informés des conditions suivantes :

- Les données demandées sont le minimum nécessaire au bon fonctionnement de l'association.
- Ces données ne concernent que des données « personnelles », en aucun cas des données « sensibles ».
- Les données reçues font l'objet d'un récapitulatif informatisé sous fichier Excel, afin de faciliter la gestion de l'association. Ce fichier est verrouillé par un mot de passe « complexe ».
- Seuls le président et la trésorière ont accès à ces données.
- Les données reçues ne font l'objet d'aucune transmission à qui que ce soit, y compris à un autre adhérent.
- Les adhérents peuvent, à tout moment, demander de modifier, compléter, mettre à jour les données les concernant. Ils peuvent, par ailleurs, dans le cas où ils quittent l'association avant la fin de saison, demander que leurs données soient supprimées sans attendre. Ces demandes seront exécutées dans le délai maximum de 48 heures qui suit la réception de la demande formulée par écrit, par e-mail ou, à défaut de possession d'adresse électronique, par courrier postal. Il sera donné accusé réception de l'accomplissement de la demande.
- Les données sont conservées pour la seule durée d'adhésion à l'association. En cas de non renouvellement de l'adhésion, elles sont totalement détruites au plus tard au 31 décembre suivant le non renouvellement de septembre. La destruction concerne également la photo fournie au moment de l'adhésion.
- Conformément aux textes en vigueur, en cas de violation de l'accès à ces données, les personnes concernées ainsi que l'autorité de contrôle (CNIL) seront prévenues dans les 72 heures suivant la découverte de cette violation.